

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL196

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 41

I. – Aux alinéas 4 et 16, substituer à la première occurrence des mots :

« contenu numérique »

les mots :

« contenus numériques ».

II. – En conséquence, aux mêmes alinéas, substituer aux mots :

« du contenu numérique »

les mots :

« de ces contenus numériques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.